

**Province de Québec
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 12 novembre 2019* à 20 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur le conseiller Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

SONT ABSENTS :

Monsieur Steeve Desmarais et monsieur Jimmy Descôteaux

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-11-443

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Dépôt du rapport du maire ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

-
-
05. Levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, nous vous présentons les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, lesquels ont été déposés à la séance extraordinaire du 27 août 2019

L'audit des états financiers a été effectué par la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL conformément aux normes comptables canadiennes reconnues pour le secteur public.

Les états financiers au 31 décembre 2018 nous indiquant que les revenus de fonctionnement ont été de 3 074 689 \$ et que les charges (dépenses) de fonctionnement ont totalisé la somme de 2 913 587 \$ pour cet exercice financier.

De plus, une somme de 472 040 \$ vient s'ajouter à titre de conciliation à des fins fiscales qui est principalement composée de l'amortissement des immobilisations.

En 2018, il y a eu la vente d'un terrain dans le parc Industriel, ce qui a occasionné un coût des propriétés vendues dans les propriétés destinés à la revente de 29 135 \$.

Il y a aussi un montant de 95 200 \$ représentant le remboursement de la dette à long terme.

La Municipalité a procédé à l'acquisition d'immobilisations pour un montant de 411 152 \$ qui a été financé à même ses fonds généraux.

Il y a des excédents de fonctionnement affecté au montant de 20 441 \$ qui avait été prévu lors de la préparation du budget 2018.

De plus, il y a un remboursement de fonds de roulement de 20 000 \$ qui est comptabilisé dans les réserves financières et fonds réservés.

Ainsi, les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2018, un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 156 366 \$.

| Revenus de fonctionnement + | Charges (dépenses) - | Conciliation fins fiscales + | Coût des propriétés vendues + | Remb. De la dette à long terme - | Acquisitions d'immobilisations - | Excédent de fonctionnement affecté + | Réserves financières et fonds réservés - | Excédent 2018 |
|--------------------------------|-------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|---|----------------------|
| 3 071 689,00 \$ | (2 913 587,00 \$) | 472 040,00 \$ | 29 135,00 \$ | (95 200,00 \$) | (411 152,00 \$) | 20 441,00 \$ | (20 000,00 \$) | 156 366,00 \$ |

Le détail de l'excédent de fonctionnements affecté, des réserves financières et des fonds réservés de la Municipalité au 31 décembre 2018 sont les suivants :

| Description | Montant |
|--|-----------------|
| Un surplus accumulé non affecté | 2 987 058,00 \$ |
| Un surplus accumulé pour l'équilibre budgétaire de 2019 | 263 187,00 \$ |
| Un surplus accumulé affecté rue Maurault | 3 525,00 \$ |
| Un surplus accumulé affecté pour l'assainissement des eaux usées | 110 667,00 \$ |
| Un surplus accumulé affecté pour les terrains industriels | 12 291,00 \$ |
| Un surplus accumulé affecté pour l'égout et l'aqueduc de Pierreville | 104 993,00 \$ |

La dette à long terme non consolidée de la municipalité s'élève à **145 302,00 \$**

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2017

| MAIRE | | | | | | |
|------------------|--------------|------------------------|------------------|----------------------------|--------------------|--------------|
| Noms | Rémunération | Allocation de dépenses | Rémunération MRC | Allocation de dépenses MRC | Différents comités | Total |
| Éric Descheneaux | 14 961,60 \$ | 7 482,48 \$ | 3 899,45 \$ | 1 949,84 \$ | 183,60 \$ | 28 476,97 \$ |

Monsieur Éric Descheneaux a reçu une rémunération de 183,60 \$ (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus) pour son implication au niveau de la Régie d'incendie de Pierreville et Saint-François-du-Lac. Ce montant inclut une somme de 61,20 \$ pour des allocations de dépenses pour ladite régie.

| CONSEILLERS – CONSEILLÈRES | | | | |
|----------------------------|--------------|------------------------|--------------------|--------------|
| Noms | Rémunération | Allocation de dépenses | Différents comités | Total |
| Nathalie Traversy | 4 987,56 \$ | 2 494,92 \$ | 0,00 \$ | 7 482,48 \$ |
| Jimmy Descôteaux | 4 987,56 \$ | 2 494,92 \$ | 690,12 \$ | 8 172,60 \$ |
| Steeve Desmarais | 4 987,56 \$ | 2 494,92 \$ | 120,00 \$ | 7 602,48 \$ |
| Ginette Nadeau | 4 987,56 \$ | 2 494,92 \$ | 0,00 \$ | 7 482,48 \$ |
| Marie-Pier Guévin-Michaud | 4 987,56 \$ | 2 494,92 \$ | 0,00 \$ | 7 482,48 \$ |
| Michel Bélisle | 4 987,56 \$ | 2 494,92 \$ | 1 076,60 \$ | 8 559,08 \$ |
| TOTAL | | | | 46 781,60 \$ |

Monsieur Jimmy Descôteaux a reçu une rémunération de 690,12 \$ (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus) pour son implication au niveau de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François, de la Régie d'incendie de Pierreville et Saint-François-du-Lac, ainsi que de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François. Ce montant inclut une somme de 125,32 \$ pour des allocations de dépenses pour la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François et un montant de 81,60 \$ pour des allocations de dépenses pour la Régie d'incendie.

Monsieur Steeve Desmarais a reçu une rémunération de 120 \$ (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus) pour son implication au niveau de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François.

Monsieur Michel Bélisle a reçu une rémunération de 1 076,60 \$ (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus) pour son implication au niveau de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François. Ce

montant inclut une somme de 676,60 \$ pour des allocations de dépenses pour ladite régie.

La rémunération totale de tous les membres du conseil s'élève à **75 258,57 \$** pour l'année 2018.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 28 et se termine à 20 h 29.

Aucune question n'étant posée, nous poursuivons l'assemblée

05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-11-445

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 29.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière